

Objet : *RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements sur une section de la rue du Granier sur la commune de Saint-Alban-Leysse*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 133-22

objet **RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements sur une section de la rue du Granier sur la commune de Saint-Alban-Leyse**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la rue du Granier à Saint-Alban-Leyse est une voirie d'intérêt communautaire, et qu'à ce titre Grand Chambéry est compétente pour le génie civil et les équipements d'éclairage public.

Dans le cadre d'une convention de concession passée entre Enedis et le SDES (Syndicat départemental d'énergie de la Savoie), ce dernier a désormais compétence pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT.

Il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la modernisation de l'éclairage public sur une section de la rue du Granier à Saint-Alban-Leyse pour un linéaire de réseau d'environ 380 m.

Il est ainsi proposé que Grand Chambéry confie également au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux et équipements d'éclairage public pour cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant une entreprise, préalablement sélectionnée dans le cadre d'une consultation des titulaires de son propre accord-cadre travaux.

Le coût global prévisionnel (maîtrise d'œuvre et travaux) des prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 50 282,60 € TTC avec une participation financière prévisionnelle de Grand Chambéry s'élevant à 48 522,60 € TTC.

Le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties sont précisés dans l'annexe financière prévisionnelle jointe.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mandat à intervenir entre Grand Chambéry et le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements rue du Granier à Saint-Alban-Leyse,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de mandat valant convention financière, l'annexe financière prévisionnelle ainsi que tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **133-22**

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements sur une section de la rue du Granier sur la commune de Saint-Alban-Leysse

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 29 septembre 2022

Annexe(s) : Annexe Financière Prévisionnelle SDES Rue du Granier SAE, Convention de mandat SDES/GC Rue du Granier à SAE, Plan de situation Rue du Granier Saint Aban Leysse

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28018H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28018H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2022

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2022

Publication : jeudi 29 septembre 2022